

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°34 du 5 septembre 2008**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005 portant organisation de la direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération.

*Du 18 juillet 2008*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005 portant organisation de la direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération.**

*Du 18 juillet 2008*

NOR D E F D 0 8 1 7 8 7 2 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 31 janvier 2005 (JO du 1er février 2005, p. 1668; BOC, 2005, p. 814. ; BOEM 110.4.1.2, 800.2.1.1).

*Référence de publication :* JO n° 173 du 26 juillet 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 34/2008.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-72 du 31 janvier 2005 modifié fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2005 portant organisation de la direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération,

Arrête :

Art. 1er. I. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 janvier 2005 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

a) Au premier alinéa, les mots : « la mission pour la recherche scientifique et l'innovation » sont remplacés par les mots : « la mission pour la recherche et l'innovation scientifique » ;

b) Les deuxième et troisième tirets du 2 sont remplacés par les tirets suivants :

« - de la sous-direction des petites et moyennes entreprises ;

- de la sous-direction de la stratégie industrielle et de l'intelligence économique. »

II. À l'article 4 de l'arrêté du 31 janvier 2005 susvisé, il est ajouté un 6 ainsi rédigé :

« 6. Prépare et met en œuvre la politique de coopération internationale en matière de recherche et de technologie de défense. »

Art. 2. Le directeur des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2008.

Hervé MORIN.